

2017 DFPE 147 Subventions (193 683 euros), avenant n° 1 et convention avec l'association « La Planète des Enfants » (14e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération des 12 au 15 décembre 2016, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association " La Planète des Enfants " relative au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance à Paris 14^{ème}. Le 1^{er} janvier 2017, l'association a fusionné – absorbé l'association « Les Fraises des Bois » qui gère un multi-accueil sis 8, passage des Taillandiers à Paris 11^e. Une nouvelle convention doit donc être signée pour cet établissement. La capacité d'accueil total de ces établissements est de 138 places.

Ces conventions, d'une durée de 3 ans viendront à échéance le 31 décembre 2019. Elles insistent (articles 1 et 2) sur l'accueil des enfants parisiens, tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association d'optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2017, il est proposé de signer un avenant à cette convention et une convention, qui fixent :

- les subventions municipales pour l'année 2017 ;
- l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, des taux d'occupation et des taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs.

Après étude des budgets présentés pour 2017 et annexés aux avenants n°1, il est proposé de fixer une subvention globale de 193 683 euros.

Cette subvention globale comprend :

- la subvention de l'établissement « La Villa des Enfants » sis 6 villa Moderne 14^{ème} de 71 101 euros.
- la subvention de l'établissement « Les Fraises des Bois » sis 8 passage des Taillandiers 11^{ème} de 122 582 euros.

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité des établissements concernés.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association " La Planète des Enfants" l'avenant à la convention et la convention, ci-jointes, qui fixent la subvention pour chaque établissement et dont le total est de 193 683 euros au profit des établissements.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris